

SENTINELLES DE LA NATURE, C'EST :

EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis 2015

+ de 35 000

citoyen·nes engagé·es
comme sentinelles
de la nature

+ de 4 000

alertes chaque année

+ de 400

personnes impliqu·es
qui accompagnent les
sentinelles de la nature
et traitent les alertes

Sur + d'une
quinzaine

de thématiques

EN QUELQUES MOTS

Ce programme est porté par les **associations du mouvement France Nature Environnement**.
Via le **site internet** ou l'**application mobile**, les citoyen·nes alertent sur les **dégradations** à l'environnement et valorisent les **initiatives favorables** à sa préservation.

Les associations les informent, les orientent et les accompagnent pour **agir concrètement pour la nature** !

Ils nous soutiennent :



SENTINELLES DE LA NATURE, C'EST AUSSI...

**DES ACTIONS COLLECTIVES
ET THÉMATIQUES**

DES ATELIERS ET ANIMATIONS

DES WEBINAIRES

DES FORMATIONS

DES FICHES THÉMATIQUES

ET 1001 AUTRES CHOSES ENCORE !

Pour commencer, rendez-vous sur sentinellesdelanature.fr ou téléchargez l'application mobile **Sentinelles de la Nature**



Rejoignez le mouvement
Découvrez les associations
près de chez vous
Devenez bénévole
Faites un don

France Nature Environnement
Conception Rose primaire - Imprimeur Hauts de Vilaine
© Crédit photo : Deux Sèvres Environnement

Ne pas jeter sur la voie publique.



**SENTINELLES
DE LA NATURE**

**REPÉRER, ALERTE,
PROTÉGER, VALORISER**



Partagez en quelques clics
les **dégradations** ou **initiatives favorables**
à l'environnement sur votre territoire



COMMENT PARTICIPER ?

1



Je crée un compte sur le site sentinellesdelanature.fr ou sur l'application mobile **Sentinelles de la Nature**

(la création d'un compte est obligatoire mais vos informations personnelles restent confidentielles).

2



Je localise le lieu

3



Je photographie (si possible) la dégradation ou l'initiative favorable

4



Je décris la situation

Alerte créée



5

J'échange avec l'association pour la suite



J'ALERTE, IL SE PASSE QUOI ENSUITE ?

L'association m'accompagne et peut :

- **M'informer** sur la réglementation et les moyens d'action
- **Me mettre en relation** avec les autorités compétentes pour résoudre une dégradation

L'association agit directement

- **Contacte** les autorités compétentes
- **Informe** les responsables de la dégradation sur la réglementation en vigueur, voire les met en demeure pour résoudre la dégradation
- **Publie** la dégradation ou l'initiative favorable pour la rendre visible à tous et toutes
- **Conserve** l'alerte et s'en sert pour nourrir des actions de plaidoyer, de sensibilisation...

Vous l'avez compris, cela dépend du cas et des moyens de l'association.

Sentinelles de la Nature n'a pas vocation à se substituer à la police de l'environnement.

POURQUOI PARTICIPER ?



Agir concrètement pour protéger la nature et l'environnement



Rejoindre une communauté et un réseau structuré



En apprendre davantage sur les thématiques qui vous intéressent



Participer à la mise en lumière d'initiatives et à la réduction des dégradations

